



Etat des lieux et règlement au prorata

Par **kalidoula**, le **21/03/2011** à **16:58**

Bonjour,

J'ai envoyé il y a 3 mois le recommandé avec AR pour informer l'agence de gestion que je souhaitais quitter l'appartement au 02/04.

J'ai rappelé pour une prise de RDV et faire l'état des lieux.

j'ai demandé à ce que l'état des lieux se fasse le samedi 02/04.

L'agence est fermée ce jour là, et m'a proposé un RDV le mardi 05/04.

Mais l'agence m'a également dit que je devais régler le prorata au 05/04 et non au 02/04 affirmant que le prorata ce calcul à la date de la remise des clés.

Ce que je conteste puisque j'ai informé l'agence par préavis il y a 3 mois et qu'étant fermé le samedi, ils ne peuvent procéder à l'état des lieux le 02/04 et m'impose le 05/04.

Qu'en pensez vous ? Je considère que je dois payer le prorata au 02 et non au 05.

Merci pour votre aide.

Par **Marion2**, le **21/03/2011** à **17:01**

Demandez à ce que l'état des lieux se fasse le 01/04, autrement vous aurez à régler un loyer

jusqu'au 05/04.

Par **kalidoula**, le **21/03/2011 à 17:09**

Je suis donc tributaire du bon vouloir de l'agence ?

Je suis très surpris qu'une agence refuse un état des lieux un samedi...

Les déménagements ont lieu le samedi en général, est ce courant ?

Par **Marion2**, le **21/03/2011 à 17:14**

Si l'agence est fermée le samedi, il est normal qu'il n'y ait pas d'état des lieux ce jour.

Les déménagements n'ont pas lieu le samedi en général. Les déménagements ont lieu toute la semaine.

Vous pouvez très bien faire l'état des lieux de vendredi.

Par **kalidoula**, le **21/03/2011 à 17:16**

Avant tout, merci pour vos réponses.

Je ne peux pas déménager le vendredi...

Mon appartement ne sera donc pas vidé.

Par **Marion2**, le **21/03/2011 à 17:34**

Vous pouvez très bien faire l'état des lieux si l'appartement n'est pas vide, c'est relativement courant.

Par **mimi493**, le **21/03/2011 à 20:07**

Faites simple : vous envoyez dès vendredi (ou avant selon les délais postaux), en LRAR (pas suivi ou remise contre signature), un jeu de clés à l'agence, afin que ça arrive le samedi.

Si le samedi, ils ne viennent pas à l'EDL, vous fermez le logement et déposez le dernier jeu de clés à l'agence.

Il leur appartiendra alors de mandater un huissier pour faire l'EDL